

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour 1 an, recevoir par la poste, franchise de port.

# JOURNAL

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE ET

## DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.



**PRUSSE.** — Berlin, 1<sup>er</sup> avril.

L'Almanach de la Cour et de l'Etat pour 1843 vient de paraître; on y voit que la maison du roi se compose de 2 grands dignitaires de la cour et de 11 fonctionnaires supérieurs de la cour. Le nombre des chambellans du roi est de 267; 12 d'entr'eux ont été nommés à cette dignité par S. M. Frédéric-Guillaume II, 193 par S. M. Frédéric-Guillaume III et 62 par S. M. le roi actuel. Les aides-de-camp de S. M. sont au nombre de 17, parmi lesquels il y a 7 aides-de-camp généraux. La commission générale des ordres est composée d'un président et de 5 membres. La classe de l'ordre pour le Mérite-Civil a un chancelier dans la personne de M. de Humboldt et un vice-chancelier dans la personne de M. de Cornelius. L'ordre de Louise se compose d'une dame présidente, qui est S. A. R. M<sup>me</sup> la princesse Guillaume, tante de S. M., et de deux dames du chapitre. Pour les provinces, il y a 50 fonctionnaires de cour revêtus de charges héréditaires.

Le cabinet privé du roi pour les affaires civiles est divisé en deux départements; les deux ministres de cabinet, MM. de Thile et comte d'Alvensleben, 3 conseillers rapporteurs et les bureaux forment le premier; le second se compose des conseillers de cabinet, MM. Muller et Uhden, et des employés chargés de l'expédition des affaires.

Le cabinet privé pour les affaires militaires est dirigé par M. le général-major et aide-de-camp général de Neumann, faisant les fonctions de rapporteur; il a sous lui deux conseillers, un major « pour le service » et quelques employés subalternes.

En tête des autorités gouvernementales est le conseil-d'état, institué en 1817. Il est composé des princes de la famille royale dès qu'ils ont atteint leur 18<sup>e</sup> année, de deux présidents, MM. le général de Muffling et le ministre d'état de Rochow, de 18 membres (parmi eux les 13 ministres) qui y siègent en vertu de leurs emplois administratifs, de 50 autres fonctionnaires qui y sont appelés par la confiance du souverain et de 2 référendaires intimes.

Le ministère d'état se compose de S. A. R. le prince de Prusse, des 13 ministres et de deux conseillers référendaires. Il a sous sa direction le bureau statistique, l'imprimerie de la cour, les archives de l'état et du cabinet et la commission supérieure d'examen; cette dernière se trouve sous la direction spéciale des ministres de l'intérieur et des finances, et les archives sous celle des ministres de la maison royale et des affaires étrangères.

Le nombre des conseillers intimes actuels, c'est-à-dire de ceux qui ont le titre « d'Excellence », est de 20; 9 d'entr'eux ont été nommés par le roi actuel.

— La diète provinciale de Posen projette une nouvelle adresse au roi qui doit être considérée comme la justification de sa première démarche. La Gazette d'Augsbourg a prétendu que deux Polonais, le prince Radziwill et le comte Ed. Radzinsky, avaient refusé de signer la première pétition des Etats de Posen; ce sont, au contraire, deux membres allemands de la diète qui ont refusé leur signature à ce document. (Gazette de Cologne.)

**ANGLETERRE** — Londres, 3 avril.

La nouvelle d'une révolution qui aurait éclaté à St-Domingue est confirmée. Le schooner Ward, arrivé hier des Cayes avec des nouvelles portant la date du 1<sup>er</sup> mars, a été accosté à cinq milles environ de Jeremie, par une chaloupe montée par cinq personnes; elles ont raconté que les troupes envoyées des Cayes, de Port-au-Prince, etc., à Jeremie, ont déserté et passé aux insurgés. Un engagement a eu lieu, mais on en ignore encore le résultat. Une lettre de commerce datée des Cayes porte ce qui suit: « Tout le sud de l'île est en insurrection ouverte. L'armée insurgée, composée de plus de six mille hommes, a pris possession de l'Anse d'Hainault, de l'Anse à Jean et de Jeremie; dans cette dernière ville elle a établi un gouvernement provisoire. Un grand nombre de respectables marchands haïtiens et beaucoup d'autres individus ont été emprisonnés. Le docteur Lovell, citoyen des Etats-Unis, a été condamné à mort; l'agent commercial des Etats-Unis s'est adressé à son gouvernement pour demander secours et protection.

Des navires anglais sont arrivés de la Jamaïque en vue de la Cayes pour protéger les intérêts des sujets britanniques.

(New-York Express.)

**FRANCE.** — Paris, 2 avril.

Les négociations entamées depuis long-tems au sujet du chemin de fer du Nord sont terminées. Des capitalistes français, dont plusieurs ont déjà l'expérience des chemins de fer, joints à des capitalistes anglais qui avaient pris une grande part à quelques-uns des principaux rails-ways de la Grande-Bretagne, ont signé avec le ministre des travaux publics un traité par lequel ils s'engagent à coopérer au chemin du Nord, dans la limite fixée par la loi générale des chemins de fer de l'an dernier. Le chemin du Nord, tel qu'il est indiqué dans le traité, comprend deux lignes, celle de la Belgique, dirigée de Paris par Amiens et Arras sur la ville de Douai, où elle se bifurque pour entrer en Belgique par Lille et par Valenciennes, et celle de Paris à Londres résultant d'un embranchement qui partirait d'un point situé entre Douai et Lille, afin d'atteindre Calais; cette dernière aboutirait aussi, par une ramification spéciale, à Dunkerque. Le développement total du chemin de fer du Nord, ainsi défini, serait d'environ 425 kilomètres, plus de cent lieues.

Conformément aux dispositions de la loi des chemins de fer, l'Etat exécutera les terrassements et les ouvrages d'art. La compagnie fournira et posera les rails, avec tout le complément de la voie, et se munira d'un matériel d'exploitation. Après un délai de quarante ans, l'Etat reprendra le chemin, en remboursant intégralement à la compagnie la voie de fer et les accessoires au prix d'estimation.

— M. Odilon Barrot a déposé sur le bureau de la chambre des députés, une proposition tendant à enlever à la juridiction de la chambre des pairs, la connaissance des délits de la presse, même quand ces délits peuvent être qualifiés d'attentats, à moins que la provocation à l'attentat n'ait été directe et suivie d'effet.

— On a déjà annoncé que le gouvernement anglais, informé depuis long-tems des instructions secrètes données à M. Dupetit-Thouars, avait envoyé de son côté, des ordres à l'amiral commandant dans l'océan Pacifique, pour qu'il prit possession, au nom de l'Angleterre, de plusieurs groupes d'îles, afin d'arriver, s'il était possible, avant l'escadre française. Il paraît, en effet, que l'Angleterre a essayé de faire, pour son compte, à Othaiti, un arrangement semblable à celui qui a été pris par la reine Pomaré, vis-à-vis de la France. Une frégate anglaise, partie de la Nouvelle-Zélande, s'est présentée dans l'archipel de la Société peu de jours après l'arrivée de l'amiral français. Les intentions de l'officier qui la commandait n'étaient un mystère pour personne, mais se voyant prévenu dans ses desseins, il est reparti à petit bruit.

— Le gouvernement envoie aux îles Marquises un nombreux matériel d'artillerie, et un grand nombre de maisons de bois, dont quelques-unes à deux et trois étages, ce qui indique l'intention bien arrêtée de faire de ces îles un établissement colonial respectable.

— La session du congrès américain a été close le 5 mars. Elle a été tout-à-fait stérile. On s'attendait à ce que le congrès voterait une loi d'entrepôt, un nouveau tarif, la création d'un nouveau système de banques pour régulariser la circulation monétaire de l'Union, rien de tout cela n'a été fait.

Le message de clôture, en revanche, a une grande importance. Il contient un manifeste du président, M. Tyler, contre les prétentions de l'Angleterre concernant le droit de visite. Le Courrier des Etats-Unis dit que la guerre diplomatique entre les deux nations va continuer plus fort que jamais.

— Le jour du mariage de la princesse Clémentine est définitivement fixé au jeudi 20 avril. Il aura lieu sans beaucoup d'apparat, à Fontainebleau.

La cour des Tuileries étant encore trop affectée par la perte récente du duc d'Orléans pour qu'on puisse célébrer des fêtes à la suite du mariage, il est décidé que les nouveaux mariés partiront

deux ou trois jours après la cérémonie, pour faire un voyage en Allemagne. Ils seront de retour à Paris vers le mois de novembre, et ils iront habiter l'Élysée-Bourbon ou le Palais-Royal.

On dit aussi que la princesse Clémentine a exprimé le désir de continuer à prendre soin de son neveu, le petit duc de Wurtemberg, fils de l'infortunée princesse Marie. C'est elle, en effet, qui, depuis la mort de la duchesse de Wurtemberg, a élevé cet enfant.

(Journal des Débats.)

— Un essai d'éclairage au moyen de la nouvelle pile voltaïque, récemment inventée, va avoir lieu prochainement sur les boulevards; on fait les préparatifs nécessaires. On dit que ce procédé d'éclairage est vraiment merveilleux, et que la lumière qu'il donne est dix fois plus vive que celle du gaz.

— Nous recevons la nouvelle suivante, venue de Madrid par estafette partie de la capitale le 28 dans la nuit: Le contrat des mines de Mércure a été adjugé ce soir, pour quatre ans, au milieu d'une nombreuse concurrence de maisons espagnoles et étrangères, en faveur de M. Weisweiller, représentant des maisons Rothschild, et au prix de 81 1/2 piastres fortes par quintal espagnol.

— Le prix auquel M. de Rothschild a obtenu la concession des mines d'Almadén, est le plus élevé que le gouvernement espagnol ait obtenu jusqu'ici. Le minimum du gouvernement était de 75 piastres le quintal; il a obtenu 81 1/2 piastres, grâce à la concurrence des soumissionnaires au nombre de vingt deux. Par cette adjudication, et d'ici à la fin de l'année, le gouvernement touchera de la maison Rothschild une avance de 50 millions de reaux (12,500,000 francs.)

— Des nouvelles de l'Inde publiées par le gouvernement français annoncent la prise de possession du Scinde par les Anglais, après une victoire remportée sur les Indiens au nombre de 22,000, et qui rend les premiers maîtres du cours de l'Indus.

Le major Malcolm, porteur de la ratification du traité conclu entre l'Angleterre et la Chine, était arrivé à Bombay le 14 février, d'où il était reparti le 18 pour la Chine où tout était tranquille à la date du 21 janvier.

— On écrit du Havre, le 2 avril:

Nous recevons, par le *Guatimosin*, des lettres particulières de Rio-J-neiro du 13 janvier, qui, bien qu'on en ait reçu de plus récentes, renferment néanmoins des détails intéressants.

On attendait le prince de Joinville d'un jour à l'autre. Le mariage du prince avec la princesse Dona Francesca, la plus jeune des sœurs de l'empereur du Brésil, paraît décidé. Cette alliance est généralement approuvée à Rio Janeiro. La famille impériale est allée visiter les bâtiments la *Ville-de-Marseille* et le *Gomer*; elle a même fait une promenade sur ce dernier bâtiment, au grand étonnement de la population, et elle n'est rentrée qu'après avoir fait le tour de l'île de Rosa. La princesse Francesca est une fort belle personne. On dit qu'elle doit partir par la *Ville-de-Marseille*, et que M<sup>me</sup> de Langsdorf, femme de notre ambassadeur, doit l'accompagner.

BELGIQUE. — Bruxelles, 4 avril.

Les nouvelles des Etats-Unis sont très graves en ce qu'elles font voir que le traité Ashburton n'a nullement terminé les difficultés entre l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet du droit de visite. Le président des Etats-Unis, M. Tyler, a répondu au dernier manifeste de sir Robert Peel par un autre manifeste qui est une espèce de déclaration de guerre diplomatique.

La question se réduit à ces termes entre les cabinets anglais et américain. Le premier dit: « Je n'ai pas renoncé au droit de visite et je l'exercerai partout attendu que le droit de légitime défense me donne celui de m'assurer si un bâtiment est ou non un pirate, s'il appartient bien à la nation dont il arbore le pavillon. » Le second répond: Je reconnais que vous avez le droit de visiter partout un bâtiment que vous suspectez réellement et véritablement de piraterie, mais je vous dénie ce droit si vous l'exercez pour vous assurer simplement de la nationalité d'un bâtiment soupçonné de faire la traite, attendu que si un bâtiment inoffensif à l'égard de vous et des autres a usurpé ou déshonoré notre pavillon, cela ne fait de tort qu'à nous et ne regarde que nous. Nous vous refusons le droit de prendre notre défense, de veiller à nos intérêts, nous saurons les protéger nous-mêmes. Ainsi que vous, nous prohibons la traite, mais nous voulons seuls maintenir cette prohibition à l'égard des nôtres, et comme les côtes d'Afrique sont des parages fréquentés des négriers et non des pirates, nous avons entendu que vous renoncerez à visiter aucun de nos bâtiments dans ces parages nous engageant en retour à y entretenir une escadre d'observation. Visitez nos bâtiments partout ailleurs à vos risques et périls, parce que ailleurs vous pouvez plausiblement concevoir des soupçons de piraterie, mais sur les côtes d'Afrique nous vous interdisons toute visite, parce que la piraterie n'y est pas supportable et parce que nous sommes toujours là.

Voici comment le *Courier des Etats-Unis* du 6 mars apprécie la situation:

« La guerre diplomatique est déclarée entre les cabinets de St-James et de Washington. Au manifeste de sir Robert Peel, M. Tyler vient de répondre par un autre manifeste non moins explicite; la résistance, du côté américain, est aussi formelle et aussi vigoureuse que l'attaque l'a été du côté anglais. La carrière de la discorde qu'on avait cru fermée par le traité d'Ashburton est donc rouverte; les deux nations sont de nouveau placées sur le qui vive! »

(Globe.)

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 8 avril.

Le gouvernement du Grand-Duché a fait distribuer aux membres des Etats du pays, les exemplaires d'un projet de loi sur l'expropriation forcée. Ce projet tend à reformer les dispositions des codes civil et de procédure, sur cette matière, et à supprimer celles dont l'inutilité est reconnue.

— La chambre de commerce de Metz, dans sa séance du 1<sup>er</sup> avril, a adopté à l'unanimité, moins une voix, le projet de délibération dont nous avons résumé récemment les plus importantes dispositions. Par cette délibération elle reconnaît et proclame « que l'intérêt de la majorité des commerçants et industriels du » département de la Moselle réclame une union douanière avec » la Belgique; que cet intérêt est conforme à ce que dictent la » raison, l'expérience des temps, et à ce que prescrivent les in- » térêts politiques de la France. »

Elle a en même temps émis le vœu que « la question d'union » douanière avec la Belgique soit prise en sérieuse considération » par le gouvernement, et que cette union s'opère par une ré- » duction annuelle et progressive des droits protecteurs, et, fina- » lement, par une législation douanière uniforme pour les deux » pays. »

Enfin elle a formulé le même vœu quant à nos relations commerciales avec les états de l'Union allemande, et elle a décidé que sa délibération serait immédiatement transmise au gouvernement et à toutes les chambres de commerce de France.

— On écrit d'Arlon:

Un arrêté du roi des Belges, du 30 mars, porte qu'il sera construit dans la province de Luxembourg, aux frais de l'état, et avec le concours des communes intéressées, une route empierrée de Virton à la frontière de France, vers Montmédy. Le tracé aura une longueur totale d'environ 7704 mètres.

## GUATIMALA. — LES ÉMIGRANS.

On se rappelle encore avec un sentiment mêlé de pitié et de honte, avec quelle crédulité un grand nombre de nos pauvres compatriotes sont allés trouver, non pas chercher, Dieu merci! la ruine et tous les désappointements des plus belles illusions trompées, dans cet Eldorado du Brésil; il y a peu d'années de cela. — Le souvenir ne s'en effacera pas de long temps; ceux qui ont eu le bon esprit d'en revenir ou ont été assez heureux pour retrouver leurs foyers, après de longues et rudes épreuves, ont eu beaucoup à raconter. Les enfants de leurs enfants en parleront encore.

Mais, si la leçon qui en est résultée ne devait pas être perdue, c'était assurément devant l'appel qui a été fait, moitié publiquement, moitié secrètement et par des agens affidés, dans les provinces voisines de la Prusse et dans notre pays même, aux incorrigibles habitants des campagnes. Les pauvres et les malheureux sont crédules; pour eux l'espérance et les illusions sont un bienfait de la Providence; mais aussi, en leur jettant ces faveurs de l'imagination dans la balance de leur destinée, cette même Providence leur a laissé la raison et les a, par la même, rendus attentifs aux conséquences d'une résolution extrême. Car quelle résolution est plus extrême que celle de s'expatrier, d'abandonner ses foyers, ses parents, ses amis, son clocher, l'asile où dorment les ayeux, les lieux où se sont écoulés les jours heureux et les jours pénibles, tems plus ou moins entouré de la mémoire des choses passées? L'appel dont il est ici question tendait à leur montrer la colonie belge de Guatimala comme un territoire nouveau à partager entre eux, comme une patrie d'élection, où ils trouveraient le bonheur et la fortune qu'ils ne trouvent pas en Europe.

Un fait que personne ne niera c'est que des démarches ont été faites dans le grand-duché pour embaucher des colons.

Nous ne savons pas quelles promesses leur ont été faites, ni même quelles faveurs, quelles facilités leur ont été signalées pour les engager à se rendre dans la colonie, quels avantages devaient les attendre à Guatimala. Mais ce que tout le monde sait, c'est que la société belge de colonisation, en frétant plusieurs navires pour le transport des officiers et des colons, a dû pourvoir à l'ap-

provisionnement de tout, nous disons de tout, rien excepté, hormis la terre même, qui doit recevoir le personnel dirigé vers ces lointains parages. Vivres, outils de labour, de jardinage; instrumens de toute espèce; bois de charpente, maisons en bois et en fer, églises démontées et prêtes à être remontées, tout cela navigue avec les colons. Et qu'est-ce donc que le pays où l'on est obligé de transporter jusqu'aux moindres nécessités de la vie sociale et agricole? que doit-on s'imaginer d'y trouver? — hélas! malgré ces faits que la publicité a rendus patens pour tout le monde, il s'est rencontré encore des têtes assez creuses pour admettre la possibilité de quelque compensation, dans cette terre si dépourvue de ressources, aux tribulations qu'endure le malheureux campagnard; non pas partout dans notre pays, mais dans quelques localités seulement, et grâce aux prudentes dispositions de l'administration et aux sages conseils de quelques hommes amis de l'humanité, le mal de l'émigration ne fera pas de progrès. On peut douter même que la justice ait désormais besoin d'exercer son action contre les embaucheurs; un ancien instituteur de Harlange, quoique renvoyé absous par le tribunal de Diekirch, peut néanmoins encore servir de point de mire à ceux qui seraient tentés d'exercer leur industrie par de fallacieuses promesses, aux dépens des jobards assez simples pour récompenser leurs démarches.

Nous ne comprenons pas bien pourquoi la société belge de colonisation vient faire des recrues dans le grand-duché de Luxembourg. Est-ce que, par hasard, les riches plaines des Flandres n'offrent que l'heureux spectacle de l'aisance et de la richesse? Est-ce que, dans ces opulentes provinces de la Belgique, il n'y a plus de misères à déplacer? On peut en douter. Nous avons lu, il n'y a que peu de jours, dans un journal belge, l'extrait d'une lettre d'Ingelminster, dont la teneur est: « Le nombre de ceux qui se » sont fait inscrire à Courtrai, chez le notaire Couke, pour se rendre » à Guatimala, prouve à quel point de misère les Flamands sont » réduits. »

Or, s'il est vrai que les Flamands aient, dans leur nombreuse population, des pauvres en quantité suffisante, ne serait-il pas bien plus aisé d'y trouver les colons qu'on cherche, que d'aller les recruter à grands frais à l'étranger? Les Flamands sont une race essentiellement agricole, et ce sont surtout des agriculteurs qu'on appelle. Raison prépondérante pour donner la préférence aux Flandres.

Nous remplissons un devoir de conscience et de patriotisme, en engageant nos compatriotes à se défier des paroles dorées des embaucheurs; nous les prions seulement de rejeter leur pensée de quelques années en arrière, et de se rappeler le sort des *Bresiliens*. Car c'est ainsi qu'on a baptisé chez nous, comme chacun le sait, les pauvres dupes qui ont échappé aux conséquences de leur crédulité en conservant la vie sauve pour tout bien.

Certes, dans un pays comme le nôtre, où le pauvre trouve tant de moyens d'échapper à l'extrême détresse, où l'infortune trouve dans l'émulation publique et générale de la charité, plus qu'il ne trouverait jamais chez les peuples abrutis du nouveau monde, dans ce pays où la société se soutient si énergiquement, par ses propres efforts, dans les tems calamiteux, les malheureux n'ont pas le droit de désespérer de la Providence. Les communes se secourent entre elles; noble exemple de civisme! Les provisions sont distribuées partout avec un zèle et un discernement, qui ne sont surpassés que par la promptitude de la distribution. Tous les besoins sont prévus, et la charité privée vient compléter ce que la charité publique quelquefois ne peut ni faire ni prévoir. Dans un pays où le pauvre peut avoir foi et se jeter dans les bras de l'administration publique, il ne faut pas que l'émigration reprenne vigueur.

Nous n'avons plus qu'un vœu à former, en terminant, c'est de voir reproduire par le Journal de Diekirch, ces réflexions qui se recommandent à son patriotisme.

LAMORT, éditeur responsable.

### ÉTAT-CIVIL.

**Naissances:** Le 30 mars, Etienne Troupin, et Jean-Pierre Urbany; le 31, Marie Peppinger, Françoise-Catherine Groos, et Marie Dondelinger; le 1<sup>er</sup> avril, Marie Demeke; le 2, Nicolas Biewesch, Alonzo-Alphonse-Léon Martin, et Adélaïde Schramm; le 3, Jean-Pierre-Léon Settegast, et Marie-Anne Yormweg; le 4, Catherine Marson; le 5, Anne Krisch, et Henri Mantz; le 6, Pierre-Vincent-Edouard Funck.

**Mariages:** Le 5 avril, Henri Peppinger, cordonnier, avec Catherine Belfort; le 6, Charles-Frédéric Oertel, sous-officier prussien, avec Marguerite Hanno.

**Décès:** Le 31 mars, Marie Flies, 1 an; le 1<sup>er</sup> avril, Michel Moïsem, 64 ans, garde-champêtre, et Catherine Schneider, 40 ans, rentière, célibataire; le 2, Joséphine Oswald, 16 ans, célibataire; le 3, Marguerite Reuland, 5 mois; le 4, Jean-Adolphe Hüchelheim, 5 mois; le 5, Léon Sichel, 31 ans, commis-négociant, célibataire, Marie-Susanne Emmel, 5 mois, et Jean Gros, 1 mois.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Par suite de l'entrée en liquidation de la Société des HAUTS-FOURNEAUX, FORGES ET USINES DU LUXEMBOURG.

VENTE PUBLIQUE

### DU BEAU DOMAINE

DÉPENDANT

DU MARQUISAT DU PONT-D'OIE,

DE LA

FORGE ET DES DEUX HAUTS-FOURNEAUX

DU CHATELET.

LE MARDI, 17 MAI 1843, vers dix heures du matin, ladite Société vendra publiquement,

Dans le château même du Pont-d'Oie,

Par le ministère des notaires PONCELET, de Florenville, et TSCHOFFEN, de Habay-la-Neuve,

EN TROIS LOTS,

Toutes les belles propriétés du PONT-D'OIE, la FORGE et les deux HAUTS-FOURNEAUX du Chatelet.

Le premier lot comprendra :

1<sup>o</sup> Le CHATEAU avec grande cour, belles Ecuries voûtées, Souterrains et Jardins spacieux, en terrasses bien fournies d'Arbres fruitiers, Parterres et Plantations. Un petit Bois nommé *le Sart*, au-dessus du Château, contenant 12 hectares 66 ares 24 centiares;

2<sup>o</sup> Un CORPS DE FERME avec Ecuries, vastes Greniers, Granges, Jardins, Prairies et Terres de bonne qualité, Étangs; le tout d'une contenance d'environ 54 hectares, y compris trois petites pièces de terre, tenues à bail par le meunier;

3<sup>o</sup> La FORGE DU PONT D'OIE avec Halles à charbons, etc., vastes Places et Aisances;

4<sup>o</sup> Un MOULIN à deux tournants, faisant de bled farine, avec Ecuries et Remises, Jardins, etc., plus une Scierie y attenant;

5<sup>o</sup> Le BOIS nommé *le Wilkebois*, d'une contenance de 27 hectares 8 ares 78 centiares, joignant la propriété du Pont-d'Oie, exploité en 1835, avec une belle réserve.

Le second lot comprendra :

La FORGE à deux feux et le HAUT-FOURNEAU dit du *Prince*, grandes et belles Halles à charbons, Forges de maréchal, Bocards, Maisons de directeur et facteurs, Ecuries, Remises; le tout construit en murs à chaux et couvert en ardoises, Jardins et Étangs d'une contenance de 13 hectares 67 ares 65 centiares, la propriété dite *Fourneau le Bouc* et *Queue de l'Etang de la Forge du Prince*, d'une contenance de 3 hectares 10 ares 58 centiares. Le Mobilier, les Outils et Utensiles de ces Usines.

Troisième lot. Il sera composé :

DES USINES du Chatelet, comprenant Forge, deux Hauts-Fourneaux, Scierie, Bocard, vastes Halles à charbons, Maisons de facteur et de régisseur, Jardins, Prairies, Étangs, d'une contenance de 10 hectares 90 ares 4 centiares.

Du Mobilier et des Outils garnissant lesdites Usines.

Toutes ces propriétés et usines forment un seul ensemble et occupent une belle vallée d'une lieue d'étendue, à portée de Habay-la-Neuve, partie cédée du Luxembourg à la Belgique; à trois lieues de la ville d'Arlon; à quatre lieues de Neufchâteau.

Elle sont traversées par deux routes royales et bornées au midi par la forêt royale d'Anlier, d'une contenance de 7000 hectares, dont la vente est aussi projetée.

Les propriétaires de ces usines sont permissionnaires pour l'extraction des minerais de fer fort de Ruette et Grandcourt.

Les trois lots seront d'abord exposés séparément en vente et ensuite réunis pour, s'il y a lieu, ne former qu'une seule adjudication, ou enfin, pour deux lots, au gré des amateurs réunis.

Le château de Pont-d'Oie, les bâtimens de toutes les usines, sont en bon état.

L'adjudicataire du premier lot entrera en jouissance immédiatement.

L'adjudicataire des deux derniers lots ne pourra entrer en jouissance qu'au 1<sup>er</sup> mai 1844, attendu la consommation nécessaire, au profit de la Société, de tous les approvisionnements qui se trouvent maintenant sur place.

Il sera accordé six années de terme pour le paiement.

S'adresser, pour tous les renseignements, à M. le directeur JACOB, au Pont-d'Oie, et auxdits notaires PONCELET et TSCHOFFEN, ou à l'ADMINISTRATION de ladite Société, Quai au Foin, n<sup>o</sup> 29, à Bruxelles.

### AVIS.

La vente de la maison appartenant aux héritiers SAND, située à Luxembourg, rue du curé, N<sup>o</sup> 411, est remise à JEUDI, 20 du courant, deux heures de relevée, et se tiendra dans la maison même.

Luxembourg, le 7 avril 1843.

MOTHE, notaire.

MICHAELIS, EBÉNISTE, place-d'Armes à Luxembourg, N<sup>o</sup> 223, tient Magasin de GLACES de France et d'Allemagne, ainsi que les ENCADREMENTS en DORURE et des MARBRES de toutes espèces. Chez le même se trouve à VENDRE ou à LOUER un FORTE-PIANO.

ADMINISTRATEUREN van het Hulp en waarborg Pensioenfonds bij 's Ryks ontvangsten gevestigd te Rotterdam, als daartoe, na bekrachtiging van het tractaat tusschen Nederland en Belgie gesloten, door Heeren Commissarissen en geadjungeerde deelhebers gemagtigd, roepen mits deze op, alle weduwen en wezen van vroegere deelhebers in het genoemde fonds, overleden in Belgie of in het Hertogdom Limburg, of het tegenwoordig Groothertoglijk gedeelte van Luxemburg, en welke aanspraak vermeenen te hebben op pensioen of suppletie van dien, uit het gezegde fonds, het zij zij bereids voor 26 Augustus 1830 waren ingeschreven, of nog moeten ingeschreven worden, om binnen drie maanden na dato dezes hunne reclamen ondersteund, door de noodige bewijsstukken franco in te zenden aan den tweeden ondergeteekende, wanneer hunne aanspraken zullen worden onderzocht en deswegens in de eerst volgende algemeene vergadering, zoodanige voorstellen zullen worden gedaan, als vermeend zal worden te behoeven, en waarvan alsdan de daarop gevallen beslissing, nader aan de reclamanten zal worden bekend gemaakt. Na primo Julij 1843 zullen in geen geval reclames worden aangenomen.

Rotterdam 15 Maart 1843.

Administrateurs vernoemd, (get.) H. KUYPER, G. F. Hoofd-Inspecteur der ryks belastingen en de provincie Noord-Brabant, (get.) H. A. VERNEERS van der LOEFF. Gedelegeerde Commissarissen en Entreprenseur te Rotterdam, (get.) F. G. VERSFELT, Comités by het Departement van financiën te 's Gravenhage.

## PUBLICATION. VENTE DE BOIS,

dans les coupes ordinaires et extraordinaires, faites au GRUNENWALD, pour 1845.

LE LUNDI, 24 avril 1843, et jours suivans, à neuf heures du matin, il sera, en vertu d'une autorisation de l'autorité supérieure, en présence de qui de droit et de la manière usitée en pareille occurrence, procédé au Grunenwald, dans les lots appartenant au domaine, à la vente publique, aux plus offrans et derniers enchérisseurs, des quantités diverses de bois suivantes:

- Environ:
1. 1600 cordes de bois de hêtre;
  2. 1100 " de chêne;
  3. 2000 " de tremble;
  4. 100 corps d'arbres de chêne pour construction;
  5. 28 hêtres en grume;
  6. 305 chênes pour bois de charonnage;
  7. 70 trembles pour chevrons;
  8. plusieurs lots de copeaux, et
  9. 25000 fagots.

Le point de réunion sera dans le 2<sup>e</sup> lot, à l'endroit dit Joudersberg, bei der Schetzelbach.

Il y a lieu à faire observer:

- a) Que le bois en bûches est massivement cordé.
- b) Que les essences sont séparées. (L'année passée l'on avait tenu mélangé le hêtre et le chêne, tandis que cette année le bois de chaque essence est à part.)
- c) Que les coupes actuelles sont rapprochées du grand chemin et qu'elles ne sont pas éloignées de la grande route de Trèves.

Le cahier des charges est déposé au bureau du soussigné, rue des Capucins, n<sup>o</sup> 58, où les amateurs pourront en prendre connaissance journallement.

Luxembourg, le 15 mars 1843.

Le Receveur des domaines, NAMUR.

## 65,000 Kilogrammes (100,000 de FOIN.

Le notaire REUTER de Luxembourg vendra à crédit par la voie des enchères, dimanche, 9 avril 1843, à une heure de l'après-midi, à la requête et au domicile des héritiers URBAIN, entre Hesperange et Altzingen, 65,000 kilogrammes (cent mille) de foin de première qualité.

## Durch mich ist zu beziehen!

Vault's Anleitung zur vernünftigen Gesundheitspflege, 9. Auflage, Franken 3 90, Karte von Holland und Belgien, in 7 Blatt, 15.

Auf diese letztere mache vorzüglich aufmerksam, da diese bis jetzt von keiner andern weder an Schönheit, Nichtigkeit und Billigkeit übertroffen wird.

G. Michaelis, Buchhändler.

## Nachricht.

Das in Helmdinaen an der Landstraße gelegene, unter dem Namen Wirtshaus bekannte Wohnhaus wird am 12. des l. M., um ein Uhr des Nachmittags öffentlich versteigert werden. Luxemburg, den 5. April 1843. M o t h e, Notar.

## Grund-Güter-Verkauf.

Am Sonntag, 9. laufenden Monats Aprilis, gegen drei Uhr Nachmittags, werden die Erben der verlebten Eheleute Christoph Kirpach, zeitlichen Ackerer in Lintgen, alle ihre Grund-Stücke, gelegen auf dem Bereldinger-Bann, bestehend in Ackerländereien, Gärten und Wiesen, durch öffentliche Versteigerung erblich zuschlagen lassen. Die Versteigerung wird bei Herrn Nikolaus Stümper in Bereldingen stattfinden. M a j e r u s, Notar.

Es empfiehlt den besten resp. Damen seinen Vorrath fertiger Kleiner und großer französischer Corsetten in verschiedenen Farben, ingleichen auch Corsetten-Leitchen, welche sehr bequem bei Verrichtung häuslicher Arbeiten sind; gleichzeitig bringe ich zur Kenntniss, daß bei Selbstauswahl im Hause oder auch bei Abnehmen aus demselben jedes Stück, die größeren 5 und die kleineren 2 Sgr. billiger sind als die früheren ihren Preise. Endlich erlaube ich mir die ergebene Bitte, immer nach geschickter Auswahl die nicht passenden Corsetten ungesäumt und nicht beschmutzt zurückzugeben; bei ausmüthigen Abnehmen wird in nicht conuenirenden Fällen ein porto freie Rücksendung abeten. Schliesslich erkläre ich mir diejenigen Corsetten für mein Fabricat, welche mit meiner Namensunterzeichnung versehen sind.

W. Serges,

wohnhaft auf dem Hauptmarkt im schwarzen Ochsen, in Trier.

## Anzeige.

Zu vermietthen und gleich zu beziehen: Ein geräumiges, wohl erhaltenes Wohnhaus mit Garten, gelegen im Pfaffenthal, Wauhaus-Strasse, N<sup>o</sup> 112, neben der Mathäus-Kapelle, zu mehreren Handbierungen geeignet. Liebhaber sind gebeten sich an den Eigenthümer selbst, Herrn Charles Scheuer, wohnend in gedachter Behausung, zu wenden. Luxemburg, den 6. April 1843.

## Versteigerung zu Hobscheid.

Am Donnerstage, 20. April 1843, um zehn Uhr des Vormittags, wird durch das Ministerium des unterzeichneten Notars, auf Anstehen des Jakob Dosseler, Ackerer zu Hobscheid, zur Versteigerung geschrieben werden:

1. Eines geräumigen, mit Schießern gedeckten, in zehn Zimmer bestehenden, zu Hobscheid, unter dem Namen Reutisch, gelegenen Wohnhauses, sammt Stallungen, Scheune, Wiesen und einem schönen daran hangenden mit Obstbäumen bepflanzten Garten.

Dieses Haus, in einem guten erbaulichen Stande, welches ebenfalls aus der Hand zu verkaufen ist vor der Versteigerung, und weßwegen die Liebhaber bei dem unterzeichneten Notar Bericht der Bedingungen erhalten können, eignet sich besonders wegen seiner günstigen Lage zum Handel und zur Wirthschaft.

Die Versteigerung wird im Hause selbst Statt haben.

Wamer, den 28. März 1843.

F unck, Sohn, Notar.

## Möbel-Versteigerung.

Am Montage, den 10. l. M. April, und an den folgenden Tagen, jedesmal um zwei Uhr des Nachmittags, in dem Gasthause des Herrn Häfker, in der Wassergasse dahier, wird die Wittwe des H. J. Nikolaus Banderoot, geborene Namua, gewesene Handelsfrau dahier, verschiedene schöne Hausmöbeln, als: mehrere Tische, gepolsterte und andere Stühle, Canapeen, Spiegeln, Sekretairen, Commoden, Consolen, Bettstellen, Matrazen, Bett- und Tischzeuge, Porzellan, Düvels, Bettdecken, sechs Oefen, worunter zwei Kochöfen, wie auch verschiedene Waaren etc. gegen gleich baare Bezahlung, öffentlich versteigern. Luxemburg, den 2. April 1843. F unck, Notar.

Am Montage und Dienstage, 10. und 11. dieses Monats, wird Herr Graf von Willers, Eigenthümer in Luxemburg, öffentlich auf Borg versteigern lassen, nämlich:

- Montags zu Schraffia auf dem Schloße;
1. 12000 zweimal gebundene Scheitbüchel (Fagots de buches),
  2. 7000 ebenfalls zweimal gebundene Reisbüchel (Fäshen) und
  3. 80 Korden Buchen-Scheitholz, gelegen in dem Schloßwalde zu Schraffia,

Und Dienstags auf der Mühle im Mühlbach bei Contern;

1. 12000 zweimal gebundene Reisbüchel und
2. 20 Korden Buchen-Scheitholz, gelegen im Walde genannt Contrescheid.

Luxemburg, den 4. April 1843.

F. F unck, Notar.

Mittwoch, 12. laufenden Monats April, zwei Uhr des Nachmittags, auf Anstehen der Lokal-Vehde von Hollarich, wird die Koblrinde am Fuß, so einige wie Eichen-Stämme, in den Gemeinden-Wäldern von Essingen und Gaeperich, öffentlich und auf Borg versteigert werden. Man wird im Essinger Gemeinde-Wald, allwo die Liebhaber gebeten sind sich zu versammeln, anfangen. Luxemburg, den 1. April 1843. L a n d m a n n, Notar.

Am Montag, 10. laufenden Monats Aprilis, zwei Uhr des Nachmittags, bei dem Metzger Herrn Eichhorn, im Grund, Endlicher Zuschlag des sogenannten Kouffys-Haus, mit Zubehör, gelegen im Grund, Vorstadt Luxemburg, am Abhänge des Veraes, Grund-Strasse, zwischen der Wittve Düscherer und Herrn Jakobus Reuter, mit N<sup>o</sup> 175 bezeichnet. M a j e r u s, Notar.

## Mosel-Dampfschiffahrt.

Dienst zwischen Trier und Koblenz in directer Verbindung mit den Fahrten zwischen Trier und Metz.

Täglicher Dienst,

Abfahrt: In Trier, Morgens 5 Uhr,  
In Koblenz, 6 "

Trier, den 1. April 1843.

Die Direction.